

Synthèses ImmoLabel

Résumé des étiquettes

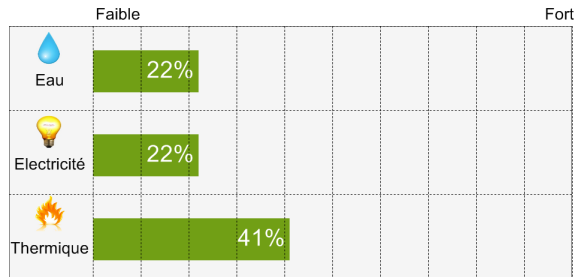
	2015	2016	2017	Tendance
Eau m ³ /m ² a	D 1.53	D 1.52	D 1.51	
Electricité MJ/m ² a	D 31.1	D 31.9	D 34.2	
IDC MJ/m ² a	F 811	F 795	F 810	
Gaz effet de serre kg CO ₂ /m ² a	E 68.87	F 71.78	F 73.48	

Valeurs de référence

Surface énergétique (SRE)	589
Année de construction	1932
Eau immeuble	950 [m ³]
Eau chaufferie	-
Eau sous-compteurs	-
Eau total	950 [m ³]
Electricité communs	5590 [kWh]
Electricité privés	NR - source OCSTAT
Combustible	Huile de chauffage
Analyse chauffage	du 01.07.2016 au 30.06.2017
IDC	810 [MJ/m ² /an] (simulé)

2017

Enjeux et potentiels d'amélioration



Potentiel d'économie réalisable

L'algorithme combine les valeurs calculées des étiquettes avec la taille du bâtiment, ciblant ainsi les éléments à traiter en priorité.

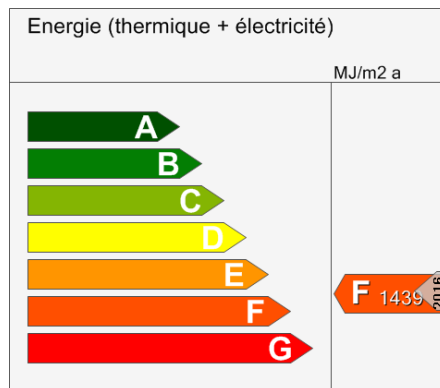
Entre 0% et 25%, le potentiel d'économie est faible et ne nécessite, à priori, pas de mesure spécifique.

Entre 25% et 50%, le potentiel d'économie est moyen, un audit léger ou une campagne de mesure, permettrait d'identifier des pistes d'améliorations.

Entre 50% et 75%, le potentiel d'économie est fort, nous recommandons un audit afin d'évaluer les opportunités de rénovation.

Entre 75% et 100%, il s'agit des bâtiments dont le potentiel d'économie est le plus élevé et sont donc les plus intéressants à assainir rapidement. Nous recommandons de les traiter en priorité.

Indice énergie SIA2031 (thermique + électrique)



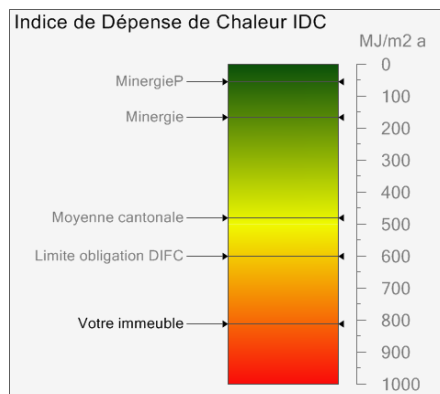
Calcul certifié selon SIA2031 - Version 2009

L'indice énergie évalue la consommation de toute l'énergie primaire utilisée dans le bâtiment (énergie thermique + électricité des communs + électricité des privés). Cet indice est calculé selon la méthode définie dans le cahier technique SIA2031 et a été certifié par la SIA.

Conseil

Thermique : concept/audit énergétique conseillé pour rénovation de l'enveloppe du bâtiment. Électrique : se référer à l'indicateur électricité, information aux occupants.

Indice de dépense de chaleur IDC

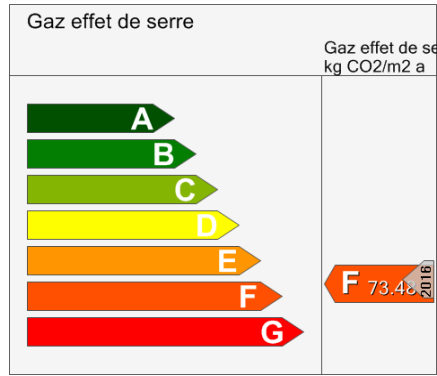


L'IDC traduit l'énergie consommée pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire mise en rapport avec la surface de référence énergétique (SRE). Il est désormais obligatoire à Genève (Loi sur l'Énergie) et donne une bonne indication sur la performance thermique de l'enveloppe du bâtiment.

Conseil

Pertes thermiques extrêmement importantes et obligation cantonale genevoise de procéder à un audit énergétique dans les 12 mois, ainsi qu'à des travaux dans les 2 ans. Nous préconisons un concept global de rénovation.

Indice climat CO2



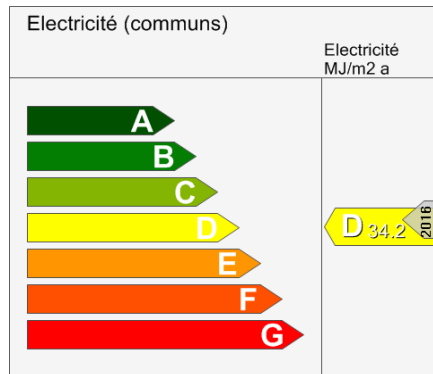
Calcul certifié selon SIA2031 - Version 2009

L'indice climat traduit la quantité de CO2 émise par la surface SRE du bâtiment [kgCO2/m2] et dépend donc des sources d'énergie utilisées. Le CO2 émis lors de la production et du transport étant pris en compte, l'indice favorise les énergies locales, faciles à transporter et renouvelables (pellets, solaire, géothermie, etc).

Conseil

Ce bâtiment est chauffé aux énergies fossiles ou la part d'énergie renouvelable consommée est infime. Poser des panneaux solaires thermiques et/ou photovoltaïques.

Indicateur électricité



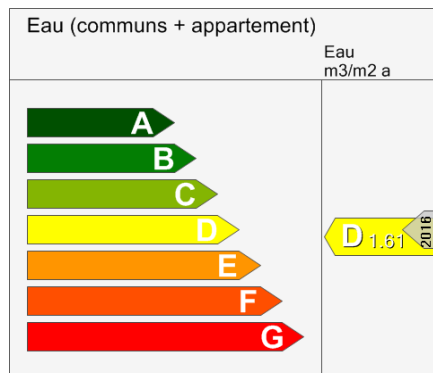
Frontières des catégories (seuils) provisoires car modèle pas encore validé en Suisse

L'indice électricité évalue la consommation électrique totale des communs d'immeuble (éclairage, buanderie, etc) mise en rapport avec la surface de référence énergétique (SRE).

Conseil

Audit de type Eco21 (ampoules éco, appareils ménagers classe « A », détecteurs de présence, etc).

Indicateur eau



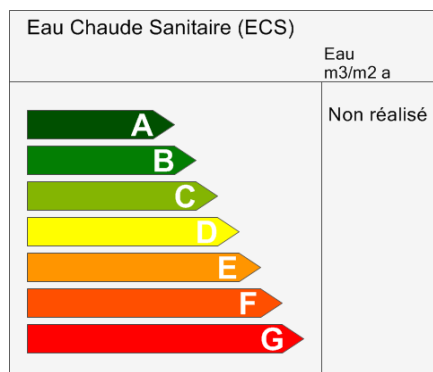
Frontières des catégories (seuils) provisoires car modèle pas encore validé en Suisse

L'indice eau évalue la consommation d'eau totale de l'immeuble (privés et communs) mise en rapport avec la surface de référence énergétique (SRE).

Conseil

Doseur robinet, appareils ménagers classe « A », chasse d'eau 2 vitesses.

Indicateur ECS



Frontières des catégories (seuils) provisoires car modèle pas encore validé en Suisse

L'indice ECS (eau chaude sanitaire) évalue la consommation d'eau chaude de l'immeuble (privés et communs) mise en rapport avec la surface de référence énergétique de l'immeuble. Basé sur les valeurs SIA 380/1, cet indice rend compte du comportement des habitants vis-à-vis de l'eau chaude.

Pistes : commerces, changement d'affectation, vacants, fuite bouilleur, répartition sur chaufferie commune, regroupé avec arrosage.

Solutions : sous-compteurs commerces, compteur chaufferie, audit eau, compteurs de chaleur, compteur séparé arrosage/ECS.

2017